

HONGRIE



Date d'Indépendance: 23 octobre 1989

Superficie: 93 030 km²

Population: 9.874.784 habitants

TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

La Hongrie est une république constitutionnellement unitaire située en Europe centrale. Le 23 octobre 1989 date de son indépendance, au moment de la chute des régimes communistes en Europe, la Hongrie met fin au régime de parti unique et adopte la démocratie. Le 1^{er} janvier 2012, est proclamée par l'Assemblée nationale, la loi fondamentale de la Hongrie, comme nouveau texte constitutionnel

Elle a pour capitale Budapest, pour langue officielle le hongrois et pour monnaie le forint. D'une superficie de 93.030 km², elle s'étend sur 250 km du nord au sud et 524 km d'est en ouest. Elle a 2009 km de frontières avec l'Autriche à l'ouest, la Serbie, la Croatie et la Slovénie au sud et sud-ouest, la Roumanie au sud-est, l'Ukraine au nord-est et la Slovaquie au nord.

Peuplée d'environ 10 million d'habitants, la Hongrie dispose d'une longue ancienneté de la dénatalité et du fait que la population est fortement vieillissante, le nombre des décès dépasse actuellement de loin le nombre des naissances. Depuis les années 1982-1983, le solde naissances/décès ne cesse d'être négatif et le pays a déjà perdu plus de 600.000 habitants. Les prévisions de la CIA pour 2006 sont très négatives.

La Hongrie est une puissance moyenne à l'échelle de l'Europe. Comme de nombreux pays européens, l'économie de la Hongrie s'est considérablement tertiarisée ces dernières années. La Hongrie se distingue enfin dans le secteur de la recherche et de l'innovation technologique. Elle compte un nombre élevé de prix Nobel, et ses échanges scientifiques sont de haut niveau.

Source : [La loi fondamentale de la Hongrie ou la constitution de la Hongrie du 1 janvier 2012.](#)

La Hongrie est membre du Groupe de Visegrád, de l'Union européenne, de l'OTAN, de l'OMC et de l'ONU.

La loi LXV de 1990 sur les collectivités territoriales (*helyiönkormányzat*) est considérée comme l'un des actes juridiques les plus importants de la transition post-communiste, car elle redéfinit profondément le maillage administratif de la Hongrie avec comme objectif la création d'un système de démocratie locale en rupture totale avec le système communiste. Il s'agit alors de redistribuer les différentes compétences administratives de façon à réduire substantiellement le pouvoir des comitats, considérés alors comme les pivots de l'ancienne nomenclature administrative socialiste. Le modèle privilégié est alors le contenu de la Charte du Conseil de l'Europe sur les collectivités locales.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	CEDEF/CEDAW	Date de signature : 24 juillet 1980
		Date de ratification : 22 Déc. 1980
	PROTOCOLE A LA CEDEF	Date de signature : non signé
		Date de ratification : 22 Déc. 2000
	PIDESC	Date de signature : 25 Mars 1969
		Date de ratification : 17 Janv. 1974
	CDE	Date de signature : 14 Mars 1990
		Date de ratification : 07 Oct. 1991
	RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion
	STATUT DE ROME	Date de signature : 15 Janvier 1999
	Date de ratification : 30 Nov. 2001	
	Déclaration de Beijing et le Programme d'action de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes	Adhésion
	Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION: « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».	Adhésion
INSTRUMENTS REGIONAUX	CONVENTION EUROPEENNE SUR L'EXERCICE DES DROITS DES ENFANTS	Date de signature: 29/11/2010
	Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique	Date de signature : 14 mars 2014

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Réglementation nationale

- Le 27 janvier 2004, la loi CXXV/2003 sur la promotion de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances est entrée en vigueur.
- Le 1er février 2005, est créée l'Autorité de l'Égalité de Traitement (dont les missions et le système de fonctionnement, outre la loi Ebktv, sont gérés par les dispositions du décret gouvernemental de 362/2004. (26 décembre 2004)).
- L'interdiction générale de la discrimination négative entre les deux sexes figure dans le paragraphe 66. (1) de la Constitution : la République de Hongrie garantit des droits égaux aux femmes et hommes pour tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- Le paragraphe (3) de l'article XV de la Constitution de la Hongrie, adoptée le 25 avril 2011 (entrée en vigueur le 1er janvier 2012) stipule également que les femmes et les hommes sont égaux.
- Le respect de l'exigence d'un traitement égal à l'égard des femmes était déjà apparu dans le Code du Travail, comme l'exemple de l'interdiction de la discrimination nommée cachée (en termes actuels, l'interdiction de la discrimination indirecte) l'atteste.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME :

MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS

DIFFERENTS DOMAINES

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels, parmi lesquels :

Mécanismes institutionnels :

- Résolution du gouvernement 1004/2010. (I. 21.)
- Les six priorités de la Stratégie:



- La mise en œuvre d'une indépendance économique égale entre hommes et femmes, l'éradication des disproportions dans les salaires et l'emploi, la prise en compte de considérations concernant les sujets de: femmes et la pauvreté, femmes et la santé.
- Soutien renforcé pour la réconciliation de la vie professionnelle, privée et familiale.
- Soutien à la réduction des disproportions dans la participation des femmes et des hommes dans les décisions politiques, économiques et dans la vie scientifique.
- Mise en œuvre de mesures préventives et de lutte effectives contre la violence exercée envers les femmes.
- Soutien pour la réduction des stéréotypes de genre.
- La Mise en place des fondations professionnelles pour la mise en œuvre des changements nécessaires pour atteindre les buts des principes stratégiques de la politique d'égalité sociale entre les hommes et les femmes. (formation, système institutionnel, une budgétisation sensible au genre, collecte des données sensibles au genre).

Il est organisé en outre tout récemment la mobilisation des familles pour la réconciliation la plus complète entre vie professionnelle et vie privée et des plans sont en train d'être mis en place.

- Les avantages et désavantages de l'emploi à temps partiel.
- La particularité de la situation des parents élevant leurs enfants seuls sur le marché de l'emploi.
- L'inclusion des hommes et femmes inactifs dans le système de soin et d'attention aux personnes âgées.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Hongrie et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Education et culture

• LES AVANCÉES

Sur le plan éducatif, le gouvernement hongrois est déjà en avance avec la construction de crèches entre les années 2009 et 2010, en créant environ 2200 nouvelles places. En 2011, de nouveaux appels

à projets ont été lancés pour le développement additionnel des crèches et le nombre d'enfants dans les municipales en 2010 était de 34500.

En 15 ans, le nombre des étudiants a quadruplé dans l'enseignement supérieur, tandis que la proportion des filles a été multipliée par 5. Parallèlement à cette évolution, le nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle et primaire, donc le nombre des naissances, a chuté.

Il est intéressant de noter l'énorme différence entre la proportion homme-femme, entre les instituteurs et les institutrices d'école et les professeurs de l'enseignement supérieur : plus de 90 % des instituteurs et des enseignants à l'école primaire et collège sont des institutrices et des enseignantes. En revanche, dans l'enseignement supérieur, la proportion des femmes professeurs n'atteint que 30 %.

Source : Source : Directions et Buts 2010-2021, Résolution du gouvernement 1004/2010.

(I. 21.)

- **LES OBSTACLES**

Les raisons de cette différence sont multiples, mais dans le contexte de la Hongrie, il faut souligner que faire une carrière scientifique avec enfant(s) et famille reste très difficile et qu'en Hongrie, une maman peut rester à la maison en congé de maternité jusqu'à l'âge de trois ans des enfants. La majorité des mamans restent à la maison pendant ces trois ans souvent, faute d'autres solutions, elles n'ont pas le choix, et après un ou deux, et encore plus après trois enfants, elles ne sont plus compétitives avec leurs collègues qui mènent un travail de recherche ininterrompu.

Et le gouvernement peut dès fois décidé de supprimer des programmes ou aller même jusqu'à la fermeture d'une institution d'éducation. Ce fut le cas de : « Un décret gouvernemental a révoqué sans explication les autorisations de deux masters sans consulter les institutions concernées ». Et il en est ainsi de l'Université d'Europe centrale, la CEU. C'est cette université privée, fondée par le milliardaire et philanthrope états-uniens d'origine hongroise Georges Soros, fermée par une loi passée en 2017.

Actuellement en Hongrie, de nombreux vrais artistes ne réussissent pas à gagner leur pain quotidien avec leur art et c'est une honte. Un changement rapide s'impose donc. Il existe néanmoins une autre catégorie d'artistes, les « célébrités ». Malheureusement, leur exemple, leurs allures superficielles et parfois immorales peuvent détruire la vie de beaucoup d'enfants ou de jeunes immatures. Et les médias jouent volontiers le rôle de transmetteur entre ces « célébrités » et le cerveau, le cœur des enfants et des jeunes sans défense.

Sources :

Ministère de l'Éducation et de la Culture, Département de Développement, Service des Statistiques.
Les réformes constitutionnelles hongroises de 2013, analyse de Human Rights.

Voir aussi : les articles de Guardian et du Courrier de l'Europe Centrale, sur le site du gouvernement hongrois.

➤ Santé et social

- LES AVANCEES

Par la présentation d'une étude d'impact et de recherche de nouvelles solutions dans le domaine des services d'aide aux familles avec enfants à charge (GYES, GYET), et dans le domaine des services d'assurance de santé liés (GYED, TES) à la prise en charge d'enfants en bas âge.

D'un côté, l'État hongrois veut distribuer des crédits et des exemptions d'impôts pour faire des enfants, cependant les femmes peuvent avoir recours à l'avortement volontaire de la grossesse. Il y a une inclusion des hommes et femmes inactifs dans le système de soin et d'attention particulière aux personnes âgées.

Source: **En Pologne et en Hongrie, les droits des femmes en péril**, Article du professeur Andrea Peto de Centra European University et de Weronika Grzebalsbe PHD researcher, Graduate School for Social Research, Polish Academy of Sciences, octobre 2016.

- LES OBSTACLES

Après comparaison des femmes et hommes roms, force est de constater que l'état de santé des femmes roms est plus fragile, elles ont moins accès aux systèmes de soins, en conséquence, elles meurent plus jeunes. Dans la majorité des cas, leur vulnérabilité au sein de la famille, les violences commises contre elles ou leur mariage à un âge d'enfant sont des phénomènes qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention, comme la question de leur prostitution ou le fait qu'elles deviennent victimes de la traite humaine.

En Hongrie, le gouvernement tente sans relâche, avec l'appui de l'Église, d'empêcher les femmes d'avoir accès à l'avortement et à la contraception. Les femmes comme individus disparaissent lentement des politiques publiques derrière le seul concept de la famille », avertit la chercheuse hongroise Andrea Petó.

Pourtant, la réalité est toute autre, on ne cesse de diminuer en nombre ou le taux de natalité en Hongrie, et c'est déjà bien si quelqu'un a une famille avec un enfant, deux enfants, cela commence à

être plus rare et seules certaines catégories en ont trois ou plus. Ce sont des familles croyantes pratiquantes, catholiques ou protestantes, la population tzigane dont le pourcentage s'élève à environ 8 % par rapport à la totalité de la population et des rares familles qui, pour une raison ou pour une autre, sont ravies d'avoir des enfants.

Et pour autant, l'article II de la Constitution stipule que : « Chaque être humain a le droit à la vie et à la dignité humaine, la vie du fœtus a le droit à la protection dès la conception. »

La plupart des femmes aimeraient pourtant avoir des enfants, mais il y'a le père, la famille, la pauvreté ou encore plus, la peur de la pauvreté, le spectre de perdre son travail, ainsi de suite. On pourrait dire qu'obliger une femme à avorter est une forme d'agression commise contre les femmes. Les travaux scientifiques, les enquêtes et les statistiques révèlent un large répertoire des méthodes.

Source: **En Pologne et en Hongrie, les droits des femmes en péril**, Article du professeur Andrea Peto de Centra European University et de Weronika Grzebalsbe PHD researcher, Graduate School for Social Research, Polish Academy of Sciences, octobre 2016.

- **LES OBSTACLES**

Les pratiques discriminatoires les plus courantes au travail pendant l'exécution du contrat de travail ou d'un autre contrat sont les suivantes :

- Harcèlements (le harcèlement sexuel, des blagues grossières visant directement la sexualité, le fait d'appeler les salariées femmes par un petit nom d'animal, des questions indiscrettes, etc.).
- Violation du principe d'une rémunération égale pour récompenser (ses efforts intellectuels ou physiques, son attitude envers le travail ne sont pas pris en considération au moment de définir son salaire ou sa rémunération, son genre et certains faux stéréotypes ayant plus de poids).
- Système de promotion (est étroitement lié au phénomène « plafond de verre »).
- Grossesse, maternité (absentéisme au travail pour une maladie liée à la grossesse ou pour les soins portés à l'enfant)

L'Etat n'a toujours pas ratifié la convention internationale de Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la convention d'Istanbul de 2011. Et il semblerait que les autorités gouvernementales hongroises n'aient pas entendu parler d'égalité femme homme en Hongrie. En fin 2018, elles ont révoqué les autorisations des deux seuls programmes universitaires d'études sur le genre. Ces recherches s'intéressent aux rapports de sexe, aux questions d'égalité, aux constructions genrées, dans la société, la culture, les institutions.... et aux modes de transgression de celles-ci.

Source: **En Pologne et en Hongrie, les droits des femmes en péril**, Article du professeur Andrea Peto de Centra European University et de Weronika Grzebalsbe PHD researcher, Graduate School for Social Research, Polish Academy of Sciences, octobre 2016.

➤ Accès à la justice

- LES AVANCÉES

Les jeunes filles et les femmes victimes de viol qui tentent d'obtenir justice en Hongrie se heurtent à un mur presque insurmontable.

- LES OBSTACLES

La violence sexuelle est un crime qui ruine la vie des femmes qui en sont victimes, dans tous les pays du monde. Chaque gouvernement, chaque société se doit de poursuivre énergiquement en justice ceux qui s'en rendent coupables. Or, en Hongrie, le gouvernement et l'appareil judiciaire n'ont toujours pas cherché à venir à bout des préjugés largement répandus qui empêchent les femmes victimes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle d'obtenir justice et réparations.

La Hongrie est en train de créer un nouveau système de tribunaux administratifs, qui statueront sur les litiges concernant les pouvoirs publics. Préoccupée par l'étendue des pouvoirs dont disposera l'exécutif pour établir et gérer les nouvelles juridictions administratives, la Commissaire souligne la nécessité de garanties supplémentaires.

« La Hongrie devrait chercher à renforcer la gouvernance collective par les magistrats eux-mêmes, qui est un moyen de garantir l'indépendance de la justice », estime la Commissaire.

Source: Conseil de l'Europe, commissaire aux droits de l'homme, visite de cinq jours en Julleit 2019, sur la situation des droits de l'homme en Hongrie.

➤ Accès aux ressources

- LES AVANCÉES

Le gouvernement hongrois mène des efforts en ce sens : le taux d'emploi des femmes en pourcentage (2009 et 2010) a évolué de 43.5%. La mobilisation des familles pour la réconciliation la plus complète entre vie professionnelle et vie privée est très déterminante. Les avantages et désavantages de l'emploi à temps partiel pèsent toujours sur les femmes. La particularité de la situation des parents élevant leurs enfants seuls sur le marché de l'emploi tend à la baisse. Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération entre les sexes de 1951 ratifiée le 08/06/1956 et la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958 ratifiée le 20/06/1961, font l'objet d'une mise en œuvre même si celle-ci n'est pas effective.

Dans le secteur des médias, c'est un monde à part, cruel et implacable, mais le succès doit être une source de bonheur. En Hongrie, seules les chaînes privées peuvent, si elles veulent, offrir un revenu suffisamment important pour que les présentateurs puissent subvenir aux besoins leur famille.

Sources : Les réformes constitutionnelles hongroises de 2013, analyse de Human Rights.

Voir aussi les articles de Guardian et du Courrier de l'Europe Centrale, sur le site du gouvernement hongrois.

- LES OBSTACLES

L'utilisation de certains services pose expressément des difficultés aux femmes ayant des enfants en bas âge, telles les difficultés à circuler avec une poussette (certains prestataires de services interdisent l'accès avec poussettes à la salle destinée à la clientèle, sans justification sérieuse, ainsi que des difficultés de circulation et d'accès aux véhicules ; passages souterrains, gares, etc. difficilement accessibles)

En même temps, il est douloureux de constater que ces mêmes personnalités des médias ont parfois un impact négatif sur les formes du comportement social et l'évolution du système des valeurs, bien qu'il y ait évidemment des exceptions. Quelle est la partie imputable aux attentes des supérieurs hiérarchiques dans tout cela, il serait probablement impossible de le définir à l'aide des analyses ou statistiques, mais depuis la nuit des temps, ce sont l'exemple et le modèle qui servent de facteurs décisifs dans l'éducation. C'est toujours le cas, en conséquence, les exemples que donnent les médias jouent un rôle déterminant dans le média-idiotisme, le développement galopant de l'anomie ou l'absence de goût et de discipline.

Source : Les réformes constitutionnelles hongroises de 2013, [analyse](#) de Human Rights.

Voir [aussi les articles](#) de Guardian et du Courrier de l'Europe Centrale, sur le site du gouvernement hongrois.

Dans le cas des prestations de services en assurance et celles fondées sur le principe de l'assurance, la distinction faite en raison des coûts provoqués par la grossesse et par la maternité ne respecte pas l'exigence de l'égalité de traitement.

OBSERVATIONS GENERALES

En dépit de la législation des quatre dernières décennies et des efforts déployés pour sensibiliser le grand public concernant la question, l'écart demeure encore important entre les femmes et les hommes effectuant le même travail. Les données de BÉRBAROMÉTER sont les suivantes :

Réalisée en 2011, la recherche de Bérbarométer démontre que les femmes effectuant un travail intellectuel dans l'administration sont fréquemment victimes de comportements discriminatoires (7,4%), il est néanmoins vrai que cette proportion est moins importante dans le cas des femmes cadres (2,2%).

En février 2019, le gouvernement annonce une série de mesures natalistes. Parmi elles : une exonération à vie de l'impôt sur le revenu pour les mères de quatre enfants, un prêt accordé aux femmes qui se marient pour la première fois, si elles ont moins de 40 ans, et 30.000 euros de prêt immobilier remboursé par l'État pour les familles nombreuses. Ces mesures devraient être votées prochainement.

« Quand on regarde les rapports officiels que la Hongrie, envoie au comité des Nations Unies sur la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, on voit qu'ils remplacent tout simplement le concept de femmes par celui de famille, analyse aussi Andrea Pető, professeur à l'université d'Europe centrale de Budapest. Les femmes comme agents indépendants disparaissent lentement des documents de politiques publiques, derrière le seul mot de famille. »

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement hongrois doit en principe revoir et proposer la révision des articles de la nouvelle constitution Hongroise relative à la nouvelle définition du début de la vie, ce qui pourra remettre en cause le droit à l'avortement des femmes.

Trouver des moyens de lutter contre les violences domestiques qui ont atteint un taux préoccupant. Avec la nouvelle constitution.

Il doit aussi revoir le droit du travail, qui a été assoupli en ce qui concerne les conditions de licenciement des femmes en congé maternité. Et mettre en place plus de crèches pour les jeunes enfants pour permettre aux mères d'améliorer leurs conditions professionnelles.

Le gouvernement doit examiner, évaluer et mettre en application des lois, une procédure et des lignes directrices à l'intention des policiers chargés d'enquêter sur les infractions et veiller à ce qu'elles soient appliquées aussi rigoureusement pour les viols et autres infractions liées aux violences sexuelles et domestiques que pour les autres crimes contre la personne.

Mettre en place des centres spéciaux, notamment des centres d'assistance et d'orientation pour femmes violées ou victimes d'agressions sexuelles, dans lesquels des expertises médico-légales de qualité pourraient être effectuées aux fins d'une enquête efficace et dans lesquels les victimes pourraient bénéficier d'une aide (voir ci-après). Ces centres pourraient être installés dans les hôpitaux.

Créer des programmes de traitement spécifiques pour les auteurs de viols et d'autres infractions liées aux violences sexuelles et domestiques, en vue de prévenir les récidives. Ces programmes doivent impliquer des professionnels et des organisations de la société civile spécialisés dans la violence contre les femmes.

Recueillir des informations et publier des données statistiques sur les viols et les autres violences sexuelles et domestiques, en particulier sur : la prévalence de ces infractions ; le nombre de plaintes déposées, y compris celles n'ayant abouti à aucune enquête, et le nombre de plaintes retirées, ou le nombre d'enquêtes abandonnées par la police ou par le procureur avant la tenue d'un procès ; le nombre de plaintes ayant donné lieu à des poursuites judiciaires.

Créer et financer des centres d'accueil pour les femmes victimes de viols et d'autres violences sexuelles au foyer, et garantir le droit d'occupation des femmes exposées à ces violences et de leurs enfants dans les logements qu'elles partageaient avec des partenaires violents.

Organiser et financer des campagnes publiques d'éducation sur le droit des femmes à ne pas être

soumises à la violence, en insistant sur le fait que le viol et les autres violences sexuelles sont la manifestation de relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes, qui ont conduit à une domination et à une discrimination des hommes envers les femmes.

N.B : Le RF-EFH est disponible pour accompagner le pays à inclure des éléments éducatifs au sujet de l'égalité et du respect mutuel entre les sexes, ainsi que des documents relatifs à la prévention de la violence contre les femmes, dans les programmes d'enseignement des élèves du primaire et du secondaire.

Documents consultés

In. : Rigler-Vanicsek : Inégalités entre les Deux Sexes sur le Marché du Travail

www.berbarometer.hu

file:///C:/Users/AJS%20S/Documents/2011_cedef_budapest_actes.pdf sur la situation des femmes en Hongrie

<http://www.jean-jaures.org/Publications/Etudes/L-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes.-Ne-pas-renoncer-malgre-la-crise>

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getdoc.do?pubref> : Débats sur la Constitution révisée